

La noblesse seigneuriale

Paul Trépanier

Numéro 44, été 1989

Manoirs et seigneuries

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/674ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

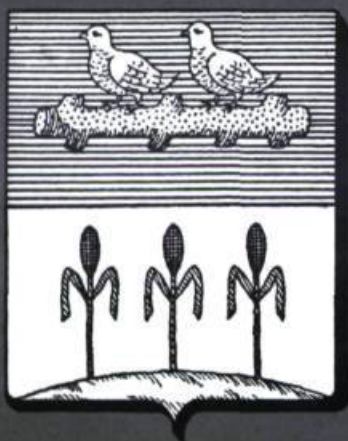
0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Trépanier, P. (1989). La noblesse seigneuriale. *Continuité*, (44), 27–29.



LA NOBLESSE SEIGNEURIALE

À Saint-Ours, sur le Richelieu, et à Leclercville, dans Lotbinière, deux de nos plus vieilles familles nobles tiennent encore «feu et lieu».

par Paul Trépanier

Le régime seigneurial peut bien avoir été aboli en 1854, il n'en reste pas moins un sujet d'actualité pour la plupart des descendants de ces familles dont le nom est historiquement associé à une terre, à une ville ou même à un comté. Ne peuvent donc échapper au passé seigneurial ceux qui s'appellent encore aujourd'hui d'Ailleboust, de la Chevroitière, de la Durantaye, de Léry, de Repentigny, de Sales Laterrière, Joly de Lotbinière et Noël de Tilly.

Parmi toutes ces familles seigneuriales qui ont marqué de leur présence le développement de la vallée du Saint-Laurent, se trouvent deux cas exceptionnels où le passé féodal se conjugue au présent. Dans les seigneuries de Saint-Ours et de Lotbinière habitent encore les descendants directs des familles à qui ces terres ont été concédées à l'origine, soit en 1672. Les descendants de la famille de Saint-Ours occupent toujours le grand domaine de douze hectares au centre duquel s'élève le manoir, ce qui constitue un cas unique au Québec. À Leclercville, la famille Joly de Lotbinière habite une des résidences de la famille, celle où se trouvait autrefois le bureau seigneurial. Le manoir et le domaine familial de la pointe au Platon, à Lotbinière, ont été expropriés par l'État en 1967. De la part des descendants de ces familles seigneuriales, on est à prime abord étonné d'entendre parler «au présent» d'un régime aboli depuis plus d'un siècle, mais tout prend un autre sens lorsqu'on apprend que les rentes seigneuriales n'ont été rachetées aux descendants des seigneurs et municipalisées qu'en 1940 (voir l'encadré).

DE LA NOBLESSE...

Tous les seigneurs de la colonie ne possédaient pas à leur arrivée le prestige de l'anoblissement royal. Le petit nombre de nobles dans les premières années de la Nouvelle-France a permis l'ascension sociale de plusieurs roturiers à qui on avait conféré le titre de seigneur. C'est le cas par exemple de Guillaume Couillard, gendre de Louis Hébert, de Robert Giffard, de Louis Couillard de Lespinay et de Charles Le Moyne, à qui le roi a de surcroît accordé des lettres de noblesse en récompense de leur zèle à développer leur seigneurie, ou pour leur bravoure dans les guerres contre les Iroquois. La proportion des familles nobles à la tête des seigneuries augmentera à partir de la fin du XVII^e siècle, en particulier lorsque s'installeront au pays les militaires du régiment de Carignan-Salières. On compte parmi eux plusieurs fils de la noblesse qui choisissent l'une des quatre voies qui leur sont destinées traditionnellement: la terre, la magistrature, les ordres et la guerre.

Héritier d'une vieille famille du Dauphiné titrée depuis le XIII^e siècle, Pierre de Saint-Ours est de ces vingt-cinq capitaines, officiers, lieutenants et enseignes du régiment de Carignan-Salières qui choisissent de s'installer sur les seigneuries que le roi est prêt à leur concéder. Le jeune seigneur s'établira immédiatement sur ses terres et se chargera lui-même de les développer.

Les Chartier de Lotbinière, qui proviennent de la noblesse de robe, ne s'installeront que beaucoup plus tard sur leur seigneurie de Lotbinière. Ils sont avant tout des habitants de la Haute-



À Leclercville, dans Lotbinière, l'ancien bureau seigneurial où vit toujours la famille Joly de Lotbinière. (collection particulière)

Ville de Québec. René-Louis Chartier de Lotbinière est substitut du procureur général de la Nouvelle-France et membre du Conseil souverain; son père a occupé des fonctions similaires avant lui. Un de leurs descendants, Gaspard-Alain, sera président de la première chambre d'assemblée du Bas-Canada en 1792. Sa fille Julie-Christine, héritière de la seigneurie, épousera en 1828 Pierre-Gustave Joly. C'est à partir de ce moment que les Chartier de Lotbinière deviendront les Joly de Lotbinière. En 1840, on entreprendra la construction du manoir et l'aménagement du domaine de la pointe au Platon. Fait inhabituel, ce manoir n'a pas été construit sur le territoire de la seigneurie que les Lotbinière possédaient depuis le XVII^e siècle. Le site, acquis ultérieurement, constitue une enclave à l'intérieur de la seigneurie de Sainte-Croix. Une visite des lieux convaincra tout visiteur de la pertinence du choix qu'a fait alors la famille Joly de Lotbinière: le panorama s'y avère l'un des plus impressionnants de la vallée du Saint-Laurent.

ET DES DOMAINES

À la question «Comment se porte la famille seigneuriale de Saint-Ours?», l'actuel seigneur des lieux ne peut que répondre tout naturellement: «Elle va très bien, merci», car pour cette famille, le problème de la relève ne s'est jamais posé. La succession se fait de père en fils ou même de mère en fille car pendant

cent ans, de 1839 à 1939, se sont les femmes de la famille qui ont été seigneures. Une de ces célèbres dames est Hermine Juchereau Duchesnay, l'épouse de François-Roch de Saint-Ours, celle qui fera reconstruire le manoir en 1870 et qui fera ériger l'église de la paroisse de Saint-Roch de Richelieu dans l'axe de la fenêtre de sa chambre à coucher, au premier étage du splendide manoir. Classé monument historique en 1982, le domaine seigneurial de Saint-Ours est admirablement conservé. Le manoir renferme encore tous les souvenirs, objets, meubles et archives dont la famille est dépositaire. Elle conserve avec fierté des biens qui ont appartenu au premier seigneur, Pierre de Saint-Ours. Le temps ne semble donc pas avoir pris sur ce domaine où on attache au patrimoine familial une attention de tous les jours.

Des rentes seigneuriales au XX^e siècle

Pourquoi la tenure seigneuriale a-t-elle été si longue à disparaître? Tout d'abord, il faut se rappeler que l'acte législatif de 1854 ne rendait pas les censitaires propriétaires de leurs terres du jour au lendemain. Il les libérait de toute servitude mais les obligeait à payer une redevance annuelle – appelée rente constituée – au seigneur devenu propriétaire foncier. Ce dernier était indemnisé sur présentation des titres de propriété. Le gouvernement du temps a ainsi versé plus de dix millions de dollars aux seigneurs. La rente constituée exigée du censitaire représentait l'intérêt d'un prix minimal d'achat de la terre qu'il occupait avec droit de s'en libérer par le paiement du capital. Cette redevance était considérée comme une sorte de taxe «privée» perpétuelle dont bénéficiait l'ancien seigneur.

Au XX^e siècle, la situation devint intolérable pour les municipalités fondées sous le régime seigneurial, qui étaient fortement défavorisées en regard d'autres municipalités plus jeunes. Dès 1912, T. D. Bouchard, député du comté de Saint-Hyacinthe, fit du rachat des rentes seigneuriales son cheval de ba-

taille pendant plus de vingt ans. Finalement, en 1935, la législature permettra aux municipalités touchées par ce problème de se regrouper pour racheter à la succession des seigneurs un pouvoir de taxation qu'elles étaient en droit d'obtenir. T. D. Bouchard devint le président de cette commission appelée Syndicat national de rachat des rentes seigneuriales. Endossé par le gouvernement, le Syndicat a pu emprunter à un taux d'intérêt très modéré (3 %) pour payer les trois millions et demi de dollars aux descendants des seigneurs et prêter aux censitaires – à un taux d'intérêt un peu plus élevé (6 %) – l'argent dont ils avaient besoin pour racheter leurs terres. Les censitaires étaient alors au nombre de 60 000. Le 11 novembre 1940, les transactions étaient conclues à la satisfaction de toutes les parties en cause. Les seigneurs étaient dédommagés et, dès l'année suivante, les anciens censitaires s'apprêtaient à faire leurs paiements annuels qu'ils pouvaient échelonner sur un maximum de quarante et un ans. En 1982, une page d'histoire était définitivement tournée.

P.T.



Le manoir de Saint-Ours: le calme et la sérénité du seul domaine seigneurial québécois encore occupé par les descendants en ligne directe du premier seigneur. (photo: P. Trépanier)

Pour les Joly de Lotbinière, les vingt dernières années ont été plus mouvementées. Le domaine familial a été exproprié par l'État en 1967, en vue de l'établissement d'une station de recherche en foresterie. Ce projet ne s'est toutefois jamais concrétisé. Le domaine de la pointe au Platon, son manoir et ses splendides dépendances sont toujours la propriété de l'État qui en a confié la gestion à une corporation locale. Le bureau seigneurial a toujours été à Leclerc-

ville, la paroisse voisine, où la famille vit encore aujourd'hui. « Mon père (Alain Joly de Lotbinière) a été le premier des seigneurs de Lotbinière à vivre en permanence sur la seigneurie alors que les ancêtres vivaient la plus grande partie du temps à Québec, raconte M. Edmond Joly de Lotbinière. Il passait l'hiver dans la maison de Leclercville et ses étés au manoir du Platon qui, par ses dimensions, s'avérait quasi impossible à chauffer l'hiver. »

« C'est à Leclercville que le retenaient ses affaires, des chantiers forestiers et l'exploitation de moulins. » Ces derniers propos sont ceux de M. Robert Lemay, qui est entré au service de la famille Joly de Lotbinière en 1928. « J'ai d'abord été commis pour le moulin et, par la suite, j'ai vu à la gestion du domaine. » Quatre générations de Lemay se sont succédé au service de la famille seigneuriale de Lotbinière. « J'ai moi-même, à l'époque, été recueillir les rentes seigneuriales chez les fermiers de la région, nous confie-t-il. Ce voyage durait une dizaine de jours et débutait chaque année à la même date, soit le 14 novembre. Monsieur Alain tenait toujours à ce que cela se fasse à date fixe. Les sommes récoltées étaient minimes, nous avoue M. Lemay, mais le geste était symbolique, important, les gens eux-mêmes y étaient attachés. » M. Lemay cite à ce propos ce vieil homme qui lui avait dit: « Je paye, je suis censitaire et j'en suis fier! »

Ayant délaissé les occupations qui les ont longtemps retenus hors du Québec, M. et Mme Joly de Lotbinière passent maintenant une bonne partie de l'année à Leclercville. Bien qu'aucun de leurs enfants ne vive près d'eux, la maison familiale reste le point de ralliement de la famille. Comme celle de la famille de Saint-Ours, la demeure des Joly de Lotbinière est un lieu de quiétude et de confort, une chaude atmosphère étant créée par tous les objets, meubles de famille et portraits d'ancêtres qui la garnissent toujours.

Paul Trépanier est le rédacteur en chef de Continuité.



Gîte et petit déjeuner
451, Saint-Raphaël
Cap-à-l'Aigle, Charlevoix
(418) 665-2750